

Délibération 2022-085

**Retrait de délégation d'un Vice- Président**

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 août 2022.

**Participants**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. BRAGAGNOLO Patrice a donné pouvoir à M. SANTOUL Michel,  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles,  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. REGIS Daniel,  
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à M. MICHELOT Jean-Michel,  
M. ROUX Didier a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel,  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel.

**Conseiller absent**

Néant

**Conseiller absent excusé**

Néant

**Secrétaire de séance**

Mme DELTORT Florence

## Exposé

---

M. le Président informe l'assemblée qu'en date du 4 juillet dernier, il a pris un arrêté de retrait de délégation de fonction de M. MAUREL Cédric, 1er Vice-Président.

M. le Président rappelle que par renvoi de l'article L.5211-2, le conseil communautaire doit se prononcer au scrutin secret sur le maintien du vice-président.

En cas d'égalité des voix à l'issue du vote, la prépondérance de la voix du président ne pouvant être prise en considération, la proposition de maintien de l'intéressé dans ses fonctions n'est pas adoptée.

M. le Président propose à l'assemblée de procéder au vote par scrutin secret sur le maintien ou non du vice-président dans ses fonctions.

Deux assesseurs sont désignés :

- Mme GUERRERO Katia
- M. JILIBERT Jean-Michel

Après dépouillement effectué par les assesseurs, les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de Conseillers en Exercice	31
Nombre de Conseillers présents	25
Nombre de Conseillers absents	6
Nombre de pouvoirs	6
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	30
f. Majorité absolue	16

Résultats :

Bulletins	Nombres
MAINTIEN DANS LA FONCTION DE VICE PRESIDENT	10
RETRAIT DE LA FONCTION DE VICE-PRESIDENT	19
NULS	0
BLANCS	1

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à par 19 voix sur 30 :

- **Décide** de ne pas maintenir le vice-président dans ses fonctions
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **08 SEP. 2022**

La secrétaire de Séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,  
Le Président



Jean-Marc DUMOULIN